REGLEMENT

Comment venir au CDI ?

- A 8H et après chaque récréation, les élèves qui souhaitent venir au CDI doivent se ranger dans la cour à l'emplacement réservé au CDI et attendre que la documentaliste vienne les chercher
- Aux interclasses, les élèves doivent se ranger dans le couloir, près de la porte d'entrée du CDI
- Après avoir déposé les cartables dans la salle réservée à cet effet, les élèves doivent remplir le cahier de présence
- Le CDI n'est pas accessible aux élèves lorsque la documentaliste a cours ou que le CDI est occupé par un groupe de travail

Que faire au CDI ?

- Faire un travail ou une recherche qui nécessite l'utilisation des outils de recherche (dictionnaires, encyclopédies, livres documentaires, périodiques, ordinateurs)
- Se détendre en lisant
- Se renseigner sur l'orientation (Kiosque ONISEP)
- Faire des jeux éducatifs sur l'ordinateur
- Faire le « Jeu du mois » ou d'autres fiches de jeux
- On ne vient jamais au CDI pour ne rien faire, ni pour faire un travail qui ne nécessite pas l'usage des documents ou de l'informatique. Il faut donc faire ses devoirs en permanence

Les règles d'or du CDI

- Le silence
- Le respect des lieux et du matériel
- Le respect du travail des autres

Le prêt de livres

- On ne peut emprunter que les livres de fiction pour une durée de 15 jours renouvelable
- Les autres documents sont à consulter sur place, sauf autorisation exceptionnelle